

### **6.1.1-6.1.6 - Formation**

Pour mémoire Fiche 51 des bilans sociaux de 2003

#### **Quels sont les agents à prendre en compte ?**

- \* comptabiliser les agents de catégorie C hors PACTE, les PACTE étant isolés dans une rubrique spécifique.

#### **6.1.1 et 6.1.2 – Comment sont décomptées les journées de formation suivies par un agent ?**

Les indicateurs 6.1.1 et 6.1.2 recensent le nombre de journées de formation auxquelles ont participé d'une part les agents qui occupent un emploi permanent (6.1.1) et d'autre part les autres agents (6.1.2) :

#### **Quels sont les jours à prendre en compte ?**

- \* comptabiliser les jours ouvrés (si besoin voir aide 2.1)

#### **Qu'est-ce qu'une journée de formation ?**

- \* considérer 1 journée quel que soit le nombre d'heures réel de la formation : compter les journées selon les pratiques de la collectivité et celles des organismes (certains comptent 6h, 6h30, 7h ou plus par journée de formation).

#### **Que comptabilise-t-on ?**

- \* compter le nombre total de journées effectuées par les agents :

*Exemple* : si 7 agents ont participé ensemble à une action de formation qui a duré 3 jours, et 2 autres à une action de 2 jours, le nombre total de journées de formation sera égal à  $(7 \times 3) + (2 \times 2) = 25$

- \* ne pas décompter de durée inférieure à la journée.

*Exemple* : 7 stagiaires ont participé à un stage de 3.5 j, et par ailleurs le nombre total des journées correspondant aux autres formations est de 50 j.

Le nombre de journées de formation correspondant au stage sera égal à 24.5. Additionné aux autres journées, le résultat final sera de 74.5 à arrondir à 75.

- \*pour les formations dont la durée est comptabilisée en heures, transformer le nombre total d'heures en nombre de journées (en utilisant la norme d'1 journée = 7 heures) et arrondir si besoin

#### **Quelles sont les informations recherchées par type de formation ?**

*\*préparations aux concours et examens d'accès aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale* : compter strictement les journées d'absence correspondant à des actions de formation = ne pas prendre en compte les journées d'absence pour participation aux épreuves de concours, qui sont comptabilisées en 2.1 « autres raisons ».

*\*formation prévue par les statuts particuliers* : concerne toutes les formations obligatoires suite à nomination ou exercice des fonctions dans certains cadres d'emplois :

- FAT et FAE catégories A et B prévues dans les statuts particuliers,
- formations initiales des agents de police municipale, des garde champêtres et des sapeurs pompiers non professionnels, prévues dans les statuts particuliers
- formation continue obligatoire des policiers municipaux (décret n° 2000-51 du 20/1/2000) : ne prendre en compte que les journées correspondant à la formation continue obligatoire.

*\*formation continue* : compter les journées correspondant à toutes les actions de formation en lien avec l'exercice des fonctions, ou avec des projets d'évolution de carrière.

\* *formation personnelle* : ne prendre en compte que les journées de formation prises au moyen de la décharge partielle de service (art. 5-1 pour les titulaires, et 15-1 pour les non titulaires, du décret n°85-1076 du 9 octobre 1985)

**. Comment répartir les journées selon les organismes (intitulés de colonnes) ?**

\*définition des termes utilisés ci-dessous :

**inter** = stages proposés par le CNFPT ou les autres organismes de formation sur catalogue et organisés dans leurs locaux

**intra** = actions de formation spécifiques organisées à la demande des collectivités et établissements publics pour leurs propres agents

\*6.1.1.1 : compter les journées correspondant aux formations organisées en inter et prises en charge financièrement par le CNFPT dans le cadre de son offre de formation correspondant à la cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements publics.

\*6.1.1.2 : compter les journées correspondant aux formations organisées en inter au-delà de la cotisation obligatoire : ceci existe dans certaines régions, mais pas dans toutes.

\*6.1.1.3 : compter les journées correspondant aux formations organisées et assurées en intra par la collectivité au moyen de formateurs internes (titulaires ou contractuels)

\*6.1.1.4 : compter les journées correspondant aux formations organisées et assurées en intra par la collectivité au moyen d'intervenants extérieurs rémunérés sous forme de vacations ou de prestations.

\*6.1.1.5 : compter les journées correspondant aux formations organisées et assurées en intra par le CNFPT

\*6.1.1.6 : compter les journées de formation assurées en inter ou en intra par les centres de gestion et prises en charge financièrement soit par le centre de gestion soit par la collectivité : ceci existe dans certaines régions, mais pas dans toutes.

\*6.1.1.7 : compter les journées de formation assurées en inter ou en intra par d'autres organismes de formation

**6.1.3 – Comment sont décomptés les agents occupant un emploi permanent par type de formation ?**

*Le but est de connaître pour chaque type de formation et par catégorie hiérarchique au 31.12.2005, le nombre d'agents qui ont été concernés au cours de l'année . Pour chaque catégorie, comptabiliser le nombre d'agents partis au moins 1 fois par type de formation (et non le nombre de départs). Un même agent, ayant participé à plusieurs types de formation sera comptabilisé une fois pour chaque type.*

*Exemple :*

. Monsieur X, rédacteur, a participé en début d'année à la fin de la préparation à l'écrit du concours d'attaché, après admissibilité, il participe à la préparation à l'oral. Dans la même année, nommé attaché stagiaire, il a entamé sa formation initiale (Au 31.12.2005 cet agent se trouve en catégorie A donc l'ensemble des formations suivies sera recensé dans cette catégorie).

. Madame Z, agent d'entretien, a participé à 1 stage de formation continue et à une action de formation personnelle

	H	F
Cat. A : formation prévue par les statuts particuliers	1	

Cat. A : préparation concours		1
Cat. C : formation continue		1
Cat. C : formation personnelle		1

#### 6.1.4 – Comment sont décomptés les agents occupant un emploi permanent formés ?

Le but est de connaître, **par catégorie**, le nombre total d'agents bénéficiaires de formation au cours de l'année et par déduction le nombre d'agents qui ne sont pas partis. Pour chaque catégorie, comptabiliser le nombre d'agents présents au 31.12 partis au moins 1 fois (et non le nombre de départs) .

Dans l'exemple précédent on aura 1 homme en catégorie A et 1 femme en catégorie C

#### 6.1.5 – Comment sont décomptées les demandes de formation acceptées et effectivement suivies ?

Se référer à la catégorie hiérarchique de l'agent au 31.12.2005. Les actions de formation de Monsieur X seront à renseigner en catégorie A (y compris celles suivies comme rédacteur en début d'année).

\*1 demande = 1 bulletin d'inscription

\*par type, reprendre les précisions apportées ci-dessus en 6.1.1.

#### 6.1.6 – Comment sont décomptés les congés de formation, VAE et bilans de compétence?

\* *congés de formation* : indiquer le nombre de congés de formation demandés et acceptés au titre des articles 5.2 et 7 de la section II du décret 85-1076 du 9 oct.1985 en ce qui concerne les fonctionnaires et de l'article 15 de la section III du même décret concernant les non titulaires

\*VAE : indiquer les dossiers dont la collectivité a eu connaissance, qu'il s'agisse de démarches accompagnées ou non. Dossiers en cours : quelle que soit l'année de dépôt, dossier dont le résultat n'est pas encore connu. Validation : indiquer les validations totales ou partielles.

\*indiquer les bilans de compétence et bilans professionnels réalisés en externe par un intervenant ou organisme spécialisé.

**6.1.1 - Formation (journées)**

6.1.1 - Les journées de formation suivies dans l'année 2005 par les agents fonctionnaires et non titulaires sur emploi permanent

Pour mémoire IND 51 des bilans sociaux de 2003  
 Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires et non titulaires sur un emploi permanent

	Formation organisée par							
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	animée par des agents de la collectivité	animée par des intervenants extérieurs	Collectivité	réalisée par le CNFPT en intra	CDG	Autres organismes
	6.1.1 (1)	6.1.1(2)	6.1.1(3)	6.1.1(4)	6.1.1(5)	6.1.1(6)	6.1.1(7)	
<b>Sur les agents de catégorie A</b>								
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT								
Formation prévue par les statuts particuliers								
Formation continue (en cours de carrière)								
Formation personnelle (hors congés formation)								
<b>Total</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sur les agents de catégorie B</b>								
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT								
Formation prévue par les statuts particuliers								
Formation continue								
Formation personnelle (hors congés formation)								
<b>Total</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sur les agents de catégorie C ( hors PACTE)</b>								
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT								
Formation prévue par les statuts particuliers								
Formation continue								
Formation personnelle (hors congés formation)								
<b>Total</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>PACTE</b>								
<b>Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories</b>								
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

6.1.2 - Les journées de formation suivies dans l'année 2005 par les autres agents

Pour mémoire IND 51 des bilans sociaux de 2003

Champ : le tableau qui suit concerne les agents non titulaires sur un emploi non permanent

	Formation organisée par						
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire 6.1.2 (1)	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire 6.1.2(2)	Collectivité		réalisée par le CNFPT en intra 6.1.2(5)	CDG 6.1.2(6)	Autres organismes 6.1.2(7)
			animée par des agents de la collectivité 6.1.2(3)	animée par des intervenant extérieurs 6.1.2(4)			
Collaborateurs de cabinet							
Assistants maternels							
Agents non titulaires recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels							
Personnes ayant bénéficié :							
d'un Contrat Emploi Solidarité (CES)							
d'un Contrat Emploi Consolidé (CEC)							
d'un Emploi Jeune (CEJ)							
d'un Contrat d'insertion - Revenu Minimum d'Activité (CH-IMA)							
d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)							
d'un Contrat d'Avenir (CA)							
<b>Total</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Apprentis							
Autres							
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

**Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents titulaires, stagiaires et non titulaires sur un emploi permanent**

**6.1.3 - Nombre d'agents occupant un emploi permanent partis en formation dans l'année 2005**

	Hommes	Femmes	Total
<b>Pour les agents de catégorie A (au 31/12/2005)</b>			
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT			0
Formation prévue par les statuts particuliers			0
Formation continue (en cours de carrière)			0
Formation personnelle (hors congés formation)			0
<b>Pour les agents de catégorie B (au 31/12/2005)</b>			
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT			0
Formation prévue par les statuts particuliers			0
Formation continue			0
Formation personnelle (hors congés formation)			0
<b>Pour les agents de catégorie C (hors PACTE - au 31/12/2005)</b>			
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT			0
Formation prévue par les statuts particuliers			0
Formation continue			0
Formation personnelle (hors congés formation)			0
<b>PACTE (au 31/12/2005)</b>			
Toutes formations			0

Total ne pouvant être calculé : un agent peut participer à plusieurs actions de formation la même année. Le nombre total d'agents ayant participé à au moins une action de formation apparaît en renseignant l'ind. 6.1.4.

**6.1.4 - Nombre d'agents occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation dans l'année 2005**

	Hommes	Femmes	Total
Agents de catégorie A (au 31/12/2005)			0
Agents de catégorie B (au 31/12/2005)			0
Agents de catégorie C (hors PACTE) (au 31/12/2005)			0
PACTE (au 31/12/2005)			0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories (au 31/12/2005)			0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**6.1.5 - Nombre d'actions de formation dans l'année 2005**

**Champ :** le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et non titulaires

	Nombre d'actions demandées par l'agent	Nombre d'actions acceptées par la collectivité	Nombre d'actions réellement suivies par l'agent
<b>Pour les agents de catégorie A (au 31/12/2005)</b>			
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT			
Formation prévue par les statuts particuliers			
Formation continue (en cours de carrière)			
Formation personnelle (hors congés formation)			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pour les agents de catégorie B (au 31/12/2005)</b>			
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT			
Formation prévue par les statuts particuliers			
Formation continue			
Formation personnelle (hors congés formation)			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pour les agents de catégorie C (hors PACTE - au 31/12/2005)</b>			
Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT			
Formation prévue par les statuts particuliers			
Formation continue			
Formation personnelle (hors congés formation)			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PACTE (au 31/12/2005)</b>			
<b>Total toutes formations</b>			
<b>Autres agents non classables dans une de ces catégories (au 31/12/2005)</b>			
<b>Total toutes formations</b>			

**6.1.6 - Formation et validation de l'expérience dans l'année 2005**

**Champ :** le tableau qui suit concerne les fonctionnaires sur un emploi permanent, les non titulaires sur un emploi permanent et les non titulaires sur un emploi non permanent

	Fonctionnaires sur emploi permanent	Non titulaires sur emploi permanent	Assistants maternels	Autres non titulaires sur emplois non permanents
<b>Nombre de congés de formation</b>				
Demandés dans l'année 2005				
Acceptés par la collectivité territoriale dans l'année 2005				
<b>Acceptés par les organismes de formation dans l'année 2005</b>				
<b>Validation des acquis et des expériences</b>				
Dossiers déposés durant l'année				
Dossiers en cours				
<b>Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation</b>				
<b>Bilans de compétence</b>				
<b>Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale</b>				

---

---

### 6.2.1 - Coûts de formation

---

---

Pour mémoire IND 55 des bilans sociaux de 2003

**Champ** : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et non titulaires

		Montants pour l'année 2005 en euros
6.2.1.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	
6.2.1.2	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	
6.2.1.3	Autres organismes	
6.2.1.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	
Coût total des actions de formation		0

Comptabiliser les coûts directs de formation d'une part (6.2.1.1, 6.2.1.2 et 6.2.1.3) et les frais de déplacement liés à la formation d'autre part (6.2.1.4)

**Champ** : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et non titulaires  
**7.1.1 Concours et examens professionnels**

Pour mémoire IND 80 des bilans sociaux de 2003

**Tableau à remplir seulement par les collectivités non affiliées à un centre de gestion pour les concours et examens professionnels organisés uniquement par la collectivité**

Des concours ou des examens professionnels ont-ils été organisés par votre collectivité en 2005 ?

	0 si Non 1 si Oui	Si oui, nombre
Concours internes		
Concours externes		
3ème concours		
Examens professionnels		

**7.1.2 Reconnaissance de l'expérience professionnelle**

	Nombre
Dossiers déposés dans l'année 2005	
Dossiers en cours	
Dossiers ayant débouché dans l'année 2005 sur une reconnaissance	